

tion au très honorable premier ministre. Trouve-t-il normal le prix que la Commission Laurendeau-Dunton a chargé pour son rapport sur le biculturalisme, soit 7 millions?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE VOL D'ARMES AU CAP-DE-LA-MADELEINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai pris avis d'une question que posait le député de Chapleau touchant un vol de fusils au Cap-de-la-Madeleine. Il s'agit d'une infraction au Code criminel et ce sont les autorités compétentes, les polices municipale et provinciale, qui mènent l'enquête. La Gendarmerie royale du Canada collabore à l'identification par l'intermédiaire du service policier national.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES FONCTIONS D'AGENTS DE CIRCULATION
AUX AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et se rattache de loin à celle que le député d'Oxford a posée hier. Le ministre étudierait-il la possibilité de relever les officiers de la Gendarmerie royale—dont nous sommes tous très fiers, j'en suis sûr—de leurs fonctions d'agents de la circulation et d'autres fonctions d'apparat aux aéroports? Le ministre ne sait-il pas que la Gendarmerie a perdu quelques excellents officiers parce qu'ils avaient été longtemps affectés à ces fonctions fastidieuses et frustrantes?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les agents de la Gendarmerie royale dirigent des enquêtes criminelles importantes aux aéroports internationaux. Certaines recrues sont provisoirement affectées au contrôle de la circulation, ce qui fait partie de leur entraînement avant qu'on les envoie dans d'autres municipalités du Canada.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La Gendarmerie royale du Canada s'occupe, je le sais, des règlements concernant les stupéfiants et drogues diverses, mais le ministre ignore-t-il que les membres de la Gendarmerie affectés aux aéroports pendant

[M. Latulippe.]

longtemps ont demandé et obtenu de se faire dispenser de leur charge?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être aurait-il lieu d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT SUR
LES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? Comme a été déferée au comité des privilèges et élections la substance de certains bills et de certaines résolutions portant sur la réduction de l'âge des votants et comme nous avons été assurés que les membres du comité se réuniront, le gouvernement pourrait-il maintenant soumettre à ce comité le rapport de la Commission des dépenses électorales, comme on l'avait promis dans le discours du trône du 8 mai?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Cela me semble une très bonne idée, monsieur l'Orateur.

M. Knowles: Puis-je demander quand on mettra cette bonne idée à exécution?

Le très hon. M. Pearson: Très bientôt, je l'espère, monsieur l'Orateur, lorsque le comité sera en mesure d'examiner ce rapport. Peut-être cela devrait-il venir un peu plus tard, après que le comité aura étudié la question à laquelle le député vient de faire allusion.

[Plus tard]

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au leader de la Chambre au sujet de la décision prise hier par la Chambre, de soumettre les bills privés et les résolutions concernant l'âge du vote au comité permanent des privilèges et élections. Le gouvernement envisage-t-il aussi de soumettre, comme il le devrait, la loi électorale du Canada à ce comité pour qu'il puisse étudier d'autres problèmes que celui de l'âge du vote?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déjà traité cette question.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, je crois que le leader de la Chambre n'a pas bien compris ma question. Je n'ai pas parlé de la Commission sur les dépenses électorales, mais de la loi électorale du Canada.